



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
265 impasse des Poulines - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 75 90 - 06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Compte-rendu de la Formation Spécialisée du Comité du jeudi 10 avril 2025, l'après-midi

- Désignation du secrétaire
- Approbation du procès-verbal (pour avis)

2025-FSC1-AV-1 Séance du 13.12.2024

Pas d'objections ou de remarques

- Conditions de fonctionnement (pour avis)

2025-FSC1-AV-2 « Pour quelles raisons notre collectivité n'a pas mis en place dans tous les services de proximité qui accueillent du public, des affiches rappelant la loi à propos " des insultes, menaces, et intimidations " envers les agents de la fonction publique ?

La CGT souhaite une prise en compte rapide de cette demande des agents. » Syndicat CGT

Les affiches sont en cours d'impressions et vont être affichées dans tous les bureaux.

- Points pour information

2025-FSC1-I1 Présentation des comptes rendus des visites de la Formation Spécialisée du 21 novembre 2024 (CMS Volubilis et Maison du Conseil Départemental - Alès)

Nous sommes revenus sur des éléments non signalés dans le compte rendu de l'administration à savoir :

- au 4eme étage du CMS Volubilis il n'y a pas de détecteur de fumée : l'administration nous dit ne pas avoir noté cette absence et reviendra vers nous pour nous informer de la suite à donner

Nous avons également noté que dans la salle du réfectoire/réunion la climatisation avait été installé mais jamais mise en service. L'administration que la climatisation avait été mise en service par la société IDEX

Nous avons également signalé que les plans du bâtiment ne sont pas à jour, une campagne de mise à jour des plans est en cours nous a répondu l'administration.

Un des points importants sur lequel est revenu la CGT est le fait que l'ascenseur tombe assez régulièrement en panne et du fait de cette panne ait engendré un accident de service. En effet l'ascenseur ne s'arrete pas au même niveau que le sol et de ce fait un agent a chuté en voulant l'utiliser.

L'administration nous dit avoir un prestataire à l'année qui est en charge de réparer les dysfonctionnements

2025-FSC1-I2 Présentation des modalités de vidéosurveillance/vidéoprotection retenues pour différents sites

L'administration justifie l'installation de ces caméras par rapport à des vols qui auraient été commis. Ces caméras ont donc été placées à des endroits spécifiques pour dissuader, voire identifier les auteurs de ces vols. Les images sont traitées et analysées par une entreprise extérieure. L'enregistrement de ces images se fait en continu 24h/24h et sur une durée de 30 jours glissante (les images sont effacées après ce délai).

4 sites sont identifiés :

- Immeuble Bourelly
- UCL
- Saint Martin-de-Valgagues
- Parc Meynier

2025-FSC1-I3 Présentation des travaux sur le site du Mas des Abeilles à Nîmes

Des travaux pour la mise en place de la géothermie vont être exécutés au mas des abeilles sur la période qui va de juin 2025 à octobre 2025. Durant cette période les bureaux de l'hôtel du département du 4ème et 5ème étage seront mis à disposition des agents en concertation avec eux. Le stationnement proposé pour ces agents serait le parking des archives qui a une capacité de 90 places.

Il est à noter qu'un jour supplémentaire de télétravail est accordé aux agents qui sont impactés par ces travaux.

2025-FSC1-I4 « Pourriez-vous nous préciser pourquoi nous avons perdu depuis 2022, 8 jours d'article 30 (de 18 jours à 10 jours en tant qu'Elu FST) et le Secrétaire 10 jours d'absences octroyés en moins.

La CGT, n'ayant eu aucune information à ce sujet, souhaite des précisions. » Syndicat CGT

Au vu du décret 2020-1427 du 20 Novembre 2020 et plus particulièrement de l'arrêté du 15 juin 2022, fixant le contingent annuel d'autorisation d'absences des membres des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et de conditions de travail, il apparaît que ce nombre actuellement de 10 jours devrait être de 18 jours conformément à l'article 2 qui stipule "... présentant des enjeux particuliers en termes de risques professionnels...".

Pour la CGT les 20 CMS ouverts aux publics souvent en zone défavorisée sont souvent confrontés à des agressions verbales ou physiques.

Sur l'année 2024 il n'y a eu pas moins que 73 cas de violences externes. Nous remplissons donc les conditions risques professionnels particuliers.

L'administration a une autre lecture que la nôtre.

Nous allons étudier la conduite à tenir au sein de la formation spécialisée.

2025-FSC1-I5 « Qu'en est-il de la problématique "légionellose" au château d'Assas ? » Syndicat CGT

Un agent du département a contracté la légionellose. Le département a été alerté par l'hôpital qui a posé ce diagnostic. La médecine du travail a décidé d'interdire le rez de jardin du château d'Assas qui potentiellement pourrait être à l'origine de cette pathologie. L'ARS s'est rendu dans l'habitation du patient, afin d'écartier ce lieu de contamination mais n'est pas allé sur le lieu de travail de l'agent. L'administration nous dit ne pas connaître la procédure de l'ARS en cas d'infection par cette bactérie.

Néanmoins l'administration a pris l'initiative de faire faire des prélèvements par le laboratoire d'analyse départemental. Les résultats indiquent la présence de la bactérie mais en dessous des seuils critiques pour la santé humaine.

La CGT par la voix du secrétaire du F3SCT, et après concertations des élus envisage de demander ces résultats à l'administration.

2025-FSC1-I6 DGADCV-DLL Changement de résidence administrative pour les agents de l'antenne de la Direction du livre et de la lecture du Vigan à Valleraugue (commune Val d'Aigoual)

Par suite d'une note de la DLL a la DGA, alertant sur l'inconfort et le risque sanitaire rencontré dans les locaux en rez de jardin du château d'Assas, une note de la médecine professionnelle du 20 décembre 2024 a interdit l'utilisation prolongée des espaces du rez de jardin.

L'administration propose le déménagement de l'antenne du Vigan sur le centre de Valleraugue. Des travaux pour l'accueil des agents et des collections ont été engagé.

Ce déménagement des agents sur le site de Valleraugue implique un changement de résidence administrative pour les agents impactés.

La CGT a souligné le fait que certains agents allaient être impacté et parcourir une distance supplémentaire de plus de 20 km pour se rendre sur leur lieu de travail.

La CGT a demandé quelles seraient les compensations pour ces agents, l'administration nous a répondu que ces agents bénéficieraient de la prime de mobilité.

2025-FSC1-I7 « Pour quelles raisons les Elus FST CGT et notamment le Secrétaire de l'Instance n'ont pas été informés des mesures prises pour le CMS de Calvisson ? » Syndicat CGT

L'administration admet avoir omis d'informer le secrétaire du F3SCT et également les élus CGT F3SCT.
L'administration s'en excuse.

2025-FSC1-I8 Examen des fiches hygiène et sécurité saisies, des accidents de travail et des faits de violence externe déclarés

La fiche sante sécurité au travail n° 2025-11 concernant un agent des collègues qui a du mal à manipuler des containers pleins nous questionne

Nous avons sollicité l'administration sur la fiche sante sécurité au travail n 2025-11 et des difficultés que rencontre un agent des collègues pour sortir les containers. La CGT propose que cette tache soit motorisé et que le cout ou une partie du cout, soit pris en charge par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP).